



HAL
open science

La langue, un ciment vers l'identité ?

Béatrice Godart-Wendling

► **To cite this version:**

Béatrice Godart-Wendling. La langue, un ciment vers l'identité?. Jean Gayon; Virginie Courtier-Orgogozo; Antonine Nicoglou; Gaëlle Pontarotti; Sarah Troubé; François Villa; Jonathan Weitzman. L'identité. Dictionnaire encyclopédique, Folio, 2020, Folio Essais. hal-03096613

HAL Id: hal-03096613

<https://hal.science/hal-03096613>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La langue, un ciment vers l'identité ?

Béatrice Godart-Wendling

La réponse la plus immédiate lorsque l'on s'interroge sur le lien que la langue entretient avec le sentiment d'identité est d'argumenter – dans la continuité d'Aristote (IV^e siècle avant J.C.), de Descartes (1637) ou encore de Chomsky (1981) – que ce lien est étroit pour au moins deux raisons : tout d'abord, parce que la faculté de parler est une propriété essentielle (et donc non accidentelle) de l'homme, puisqu'il est le seul être doué de langage ; ensuite, parce que l'homme est un animal grégaire, politique, dépendant affectivement, si bien qu'il a besoin de pouvoir parler la même langue que ses congénères pour mener à bien ses actions et se sentir membre d'une communauté. A cet égard la perspective judéo-chrétienne sur les langues, telle qu'elle est exposée dans l'épisode de la tour de Babel (Genèse, XI), mérite qu'on s'y arrête. On y retrouve en effet l'idée que les hommes, contrairement aux animaux, ont été dès la création du monde dotés par Dieu de la propriété de parler et que cette langue unique (« Toute la terre était une seule langue et une seule parole », *ibid.*, 1), transmise par Adam aux autres hommes, les a conduits à forger un projet commun : celui d'ériger une tour qui irait jusqu'aux cieux et qui leur permettrait, en regard de Dieu dont l'identité est incontestable, de se « faire un nom » (*ibid.*, 4), c'est-à-dire d'établir – par le biais de cette nomination – les prémices de leur propre identité. La punition qui s'en suivit est également intéressante en ce qu'elle révèle que le châtement divin ne consista pas à priver les hommes de leurs capacités linguistiques (Rosier-Catach 2016, p. 79), mais à « brouiller leur langage de sorte qu'ils n'entendent plus le langage les uns des autres » (Genèse, 7) et qu'ils se « dispersent à la surface de toute la terre » (*ibid.*, 9). La perte de la langue adamique mit donc fin à la concorde humaine pour donner lieu à une multiplicité de peuples ne se différenciant identitairement les uns des autres que par la spécificité de leur langue. Quelle que soit l'incidence que l'on accorde au mythe bien connu de Babel sur nos mentalités occidentales, la première réponse envisagée (lien intrinsèque au vu du caractère inné du langage et de sa capacité à satisfaire une fonction identitaire) n'est pas sans soulever deux questions qui vont permettre d'appréhender la problématique de la relation langue-identité sous un autre jour.

On peut tout d'abord se demander, en s'adossant sur les travaux en éthologie, si le langage est véritablement une caractéristique purement humaine, puisque les animaux ont aussi la capacité de communiquer. Sans revenir en détails sur les travaux de Benveniste (1966, Chap. 2 et 5) qui soulignent certaines différences linguistiques majeures entre la communication animale et le langage humain, cette question conduit toutefois à prendre conscience que ce qui différencie fondamentalement pour notre propos l'homme de l'animal, ce n'est pas que la capacité de parler lui soit innée, mais que son apprentissage du langage le conduise à savoir adopter une attitude réflexive ou méta vis-à-vis de sa propre langue. En effet, on ne peut dire « nous sommes Français parce que la langue nous unit »¹ que si l'on a acquis la capacité de formuler des jugements à propos de sa propre pratique langagière et de celle des autres. Ainsi deux paramètres doivent être mis en jeu pour qu'il y ait sentiment d'identité : la prise de conscience d'une altérité (la multiplicité des « je » à laquelle réfère le « nous » s'inscrit en contre d'autres ensembles de « nous » vécus de ce fait comme étrangers) et l'aptitude à savoir émettre des propositions qui statuent (à tort ou à raison) sur les implications de nos usages linguistiques (usage réflexif ou méta).

La seconde question induite par la réponse immédiate consiste à s'interroger sur l'identité de quoi (une ethnie, un peuple, une nation ?) une langue pourrait-elle être la dépositaire.

¹ Je remercie Ludovic Le Lez pour m'avoir permis d'utiliser les interviews qu'il a réalisées pour son spectacle T KI TOA ?

L'histoire de l'Europe nous conduit en effet à nous fourvoyer en nous donnant à penser (même inconsciemment) que les frontières des Etats coïncident avec les langues comme en témoigne « le paradigme étymologique unique présidant au nom d'un pays, de son peuple et de sa langue. En France, il y a des Français qui parlent français ; en Allemagne, des Allemands qui parlent allemand ; en Chine, des Chinois qui parlent chinois ; au Japon, des Japonais qui parlent japonais, etc. C'est en quelque sorte le principe *loquor ergo sum*, 'je parle donc je suis', ou plutôt 'je dis qui je suis' » (Calvet 2013, p. 9). Bien évidemment, ce modèle ne tient pas, puisque la Suisse, pour ne prendre qu'un exemple proche, reconnaît quatre langues nationales dont aucune ne s'appelle le suisse... Plus généralement, on dénombre actuellement au moins 7.000 langues dans le monde pour 200 pays ; soit une moyenne de 35 langues par pays. De ce constat et des études qui ont été menées sur la répartition des langues dans le monde, quatre conséquences peuvent être tirées :

– l'Europe n'est pas représentative de la diversité des langues existantes (seul 4% des langues y sont parlées ; cf. Calvet 2017, p. 120), si bien qu'elle ne constitue – en regard de l'Asie (32% des langues) ou de l'Afrique (30%) – qu'un cas particulier ne permettant aucune généralisation.

– il est illusoire de vouloir faire coïncider ne serait-ce qu'une ethnie ou un peuple avec une langue unique, car cela reviendrait à ignorer que les langues ne connaissent pas les frontières (d'un village, d'une région ou d'un pays), puisque les hommes qui les utilisent se déplacent soit pour réaliser des transactions (d'où les langues dites « véhiculaires » – telles que le lingala, le swahili ou le quichua – que l'on retrouve le long des fleuves, des routes maritimes ou des pistes), soit pour migrer vers une contrée économiquement plus favorable (nombreux sont les foyers pour travailleurs africains en France où le Bambara est parlé, alors que cette langue ne correspond pas à la langue première de ceux qui l'utilisent).

– contrairement à une idée reçue, particulièrement bien ancrée en France, le monolinguisme fait figure d'exception, car la grande majorité des habitants de la planète sont plurilingues de par le fait que les langues remplissent différentes fonctions (Aux Comores, on peut parler comorien dans le cadre familial, français au travail et anglais pour les relations commerciales).

– Toutes les langues ne jouissent pas du même prestige, comme en témoigne le fait que les 5% des langues les plus parlées « trustent littéralement 95% des habitants du monde » (Calvet 2013 p. 122 et cf. également le chapitre 7 de Calvet 2017). L'anglais fait ici figure d'emblème, même si, de par les déformations qu'il subit, certains linguistes considèrent qu'il faudrait le rebaptiser le globish.

Ce tableau met donc à mal l'idée que la langue serait un ciment vers l'identité... Et pourtant, nombre de pays (récemment institués comme la Serbie et la Croatie ou les ex-colonies) et de régions (la Corse, la Bretagne, ...) revendiquent par le biais de leur langue leur identité. Mais ces revendications peuvent émaner de deux sources très différentes : une volonté de l'Etat qui impose une langue unique ou le désir des locuteurs de s'exprimer dans leur langue pour conserver la culture qui y est attachée.

I. Une langue, un peuple, une nation

L'examen de l'histoire des langues conduit à souligner que les langues servent à asseoir le pouvoir politique, si bien que ce dernier joue un rôle déterminant dans leur constitution. Le cas du français en offre un exemple remarquable dont nous allons à grands traits retracer l'histoire, car celle-ci – en cumulant les principaux paramètres en jeu dans l'incidence du pouvoir sur la langue – peut être pensée comme une sorte de patron permettant d'effectuer en négatif des diagnostics vis-à-vis du rapport que les autres langues entretiennent avec leur pouvoir politique (cf. Sériot 1996 pour faire une telle comparaison avec les pays d'Europe centrale et orientale). Pour les linguistes, la naissance du français coïncide avec les *Serments*

de Strasbourg prononcés en 842 par les deux petits-fils de Charlemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, désireux de marquer leur victoire sur leur frère Lothaire en se répartissant à leur avantage l'empire carolingien. Le principe d'attribution des terres s'effectuera sur la base de la langue : les contrées où la population parle la langue romane, qui par modifications successives donnera le français, reviendront à Charles, tandis que celles qui pratiquent le vieux haut allemand seront attribuées à Louis. Bien que Charles et Louis soient de langue germanique, chacun jurera devant leurs armées respectives dans la langue de l'autre ; accomplissant ainsi un acte symbolique éminemment politique, puisqu'il signifie une « nouvelle répartition des pouvoirs et des terres » (Cerquiglini, 1991, p. 80). Ainsi, se dégage le premier paramètre d'utilisation du politique sur les langues : l'invention d'un pays, d'un Etat ou d'une nation par le biais de la *différenciation* des langues. Les désordres connus par la France aux XIV^e et XV^e siècles (peste noire, famine, guerre de Cent Ans) ayant contribué à affaiblir l'autorité royale, le pouvoir monarchique prendra la mesure – ainsi que l'explique Claude Hagège (1996, p. 43) – du rôle que peut jouer la langue en tant qu'« instrument de pouvoir » susceptible non seulement d'imposer à la population l'autorité du roi, mais également de renforcer ses conquêtes militaires. Pour cela, la royauté apportera son soutien aux écrivains de la Pléiade, favorisera les traductions en français d'ouvrages grecs et latins et bénéficiera de l'invention de l'imprimerie. Ce faisant, le pouvoir utilisera l'emploi de la langue pour *poser les prémices d'une culture* où l'écrit (et sa possibilité de diffusion rapide) joue un rôle prépondérant (l'appui politique vis-à-vis des auteurs de langue française sera récurrent au cours des siècles suivants). Un second paramètre se dégage donc : la mainmise que le politique s'octroie sur *l'emploi de la langue* pour façonner par le biais de la littérature (ou de nos jours les médias) *un ensemble de représentations communes*. Le rôle de *l'écrit* est ici essentiel en ce qu'il permet aussi de fédérer un territoire en y diffusant les décisions gouvernementales (le choix de Madagascar, après la décolonisation française, d'inscrire comme langue nationale dans sa constitution la seule langue à écriture (le malagasy) que compte cette île sur les dix-huit langues qui y sont parlées, n'est donc en soi guère surprenant). Car c'est bien dans le domaine du *droit* que la langue comme instrument de pouvoir s'exerce en premier, comme en témoigne de nouveau le cas de la France où François 1^{er} édicte l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui stipule – afin de proscrire l'utilisation du latin et des dialectes locaux largement dominant dans son royaume – que tous les écrits de justice (y compris ceux portant sur la vie quotidienne) devront être « prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage français et non autrement » (cf. Hagège, p. 52). A ce processus de codification des droits régissant le pays, et qui a pour corollaire que l'administration parlera en français, s'ajoute un troisième paramètre : l'intervention du pouvoir dans *la normalisation de la langue* qui se traduira concrètement par la création au XVII^e siècle d'instances (l'Académie française en 1634) ayant pour fonction de fixer son orthographe et d'établir sa première grammaire. Dans le cas du français, cette pression est très forte et peut donner à concevoir le français comme une langue artificielle, puisque celle-ci fut établie à partir de l'usage « de la plus saine partie de la cour et des écrivains du temps » (Vaugelas 1647/1981, p. 28). La volonté politique d'instaurer des institutions dédiées à la constitution ou à la préservation d'une langue, telles que la France n'aura de cesse d'en créer (la plus connue de nos jours étant l'Organisation Mondiale de la Francophonie qui a, entre autres, pour fonction de défendre la langue française vis-à-vis de l'hégémonie de l'anglais), est également un bon indicateur de l'exercice du pouvoir sur l'image que la langue doit véhiculer du pays dont elle émane. La révolution française, avec la loi du 2 Thermidor (1794) qui interdit les langues régionales, témoigne du *projet politique* qui peut être conféré à une langue (instaurer un Etat-Nation où chaque citoyen parlerait la langue de la liberté). Dans ce combat politique où le patriotisme se fait synonyme de « parler français », le rôle de *l'école* – qui sera entériné au XIX^e siècle par Jules Ferry – se dessine comme un vecteur de la propagation et de

l'apprentissage du français comme langue unique. L'école, régie bien évidemment par l'Etat et par ses lois, et qui n'assouplira sa politique linguistique qu'en 1951 avec la loi Deixonne.

Au terme de cette esquisse certes trop sommaire, le célèbre slogan du XIXe siècle « une langue, un peuple, une nation » si bien intégré à nos représentations perd de sa naturalité en exhibant son caractère historiquement construit sous-tendu par l'oppression des langues dites minoritaires.

II. Ma langue, reflet de ma culture et de mes valeurs

Le principal argument mis en avant par les populations et les minorités qui soutiennent que leur langue fait partie intégrante de leur identité consiste à faire valoir que chaque langue découpe non seulement différemment notre façon de voir le monde, mais qu'elle est également dépositaire – de par son caractère historique – de la culture et des valeurs de ceux qui la parlent. Si cette position, déjà défendue en partie dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660), recevra une assise plus documentée empiriquement au XIXe siècle grâce aux travaux de Humboldt (2000) qui soutiennent que la langue exprime et façonne l'âme nationale dans ce qu'elle a de plus spécifique, cette position prendra sa forme la plus achevée dans l'hypothèse de Sapir-Whorf qui pose que la structure d'une langue détermine la structure de la pensée et de la perception des locuteurs tout en conditionnant leur culture. Ce principe de relativité linguistique est justifié par Sapir en ces termes : « Il est assez illusoire d'imaginer qu'on s'ajuste à la réalité essentiellement en dehors de l'usage de la langue, et que la langue est juste un moyen quelconque de résoudre des problèmes de communication ou de réflexion spécifiques. Le fait est que le 'monde réel' est, dans une large mesure, construit inconsciemment sur les habitudes linguistiques du groupe. Il n'existe pas deux langues qui soient suffisamment similaires entre elles pour être considérées comme représentant la même réalité sociale. Les mondes dans lesquels vivent différentes sociétés sont des mondes distincts, et non pas le même monde avec juste des étiquettes différentes attachées aux choses... Nous voyons, entendons et faisons autrement l'expérience des choses de la manière dont nous le faisons car les habitudes langagières de notre communauté nous prédisposent à certains choix d'interprétation » (1958, p. 59). Il suffit, par exemple, de penser aux rituels langagiers (les condoléances, les excuses, les remerciements, etc.), aux tabous verbaux (relatifs au corps, au genre, etc.) ou encore aux implicites qui donnent sens aux slogans politiques ou publicitaires pour mesurer les différences qui séparent les langues dans leur façon de proposer une appréhension du monde. Dans ce cadre, on comprend également que le XVIIIe siècle ait pu parler du « génie des langues » en tant qu'elles nous feraient dépositaires de l'héritage d'un passé transmis naturellement ; comme en témoigne d'ailleurs le fait que l'on puisse encore dénommer le français, l'allemand ou l'anglais, par les termes de « langue de Molière », de « Goethe » et de « Shakespeare ». Par contre, comme l'objecte Charaudeau (1990), cette perspective, qui subordonne la culture à la langue, pêche à expliquer pourquoi les cultures française, québécoise, belge, suisse, maghrébine, voire africaine, ne sont pas identiques ... ; révélant également la situation paradoxale des locuteurs vivant dans un pays d'immigration (par exemple, le Canada ou le Brésil) et se retrouvant obligés « de vivre entre une langue, dont l'identité renvoie à un *là-bas-autrefois*, et un usage, un discours qui, lui, exprime l'identité du *ici-maintenant* » (*ibid.* p. 2). Les problèmes ici soulevés font ressortir deux points importants : i) l'identité gagne à être pensée de façon plurielle en distinguant notamment 'l'identité de base' des communautés linguistiques forgée à partir de leur histoire et de leur culture (religion y comprise), de celle correspondant à leur 'identité courante' et qui est endossée par les locuteurs pour gérer quotidiennement leur vie sociale, politique et économique (Josserand 2011) ; ii) le sentiment d'identité n'intervient pas seulement au niveau de la langue (pensée comme un trésor abstrait que nous posséderions

tous), mais également dans l'usage que les locuteurs font de celle-ci. Une conséquence attendue du relativisme linguistique sera de soutenir ce que Quine (1960) appellera la thèse de l'indétermination de la traduction, à savoir que tout processus de traduction revient à projeter sur la langue que l'on traduit les catégories de pensées héritées de sa propre langue.

De fait, la difficulté à traiter du lien que la langue (ou l'usage de celle-ci) entretient avec la notion d'identité provient d'une impossibilité d'opérer des généralisations, car chaque situation linguistique correspond à un cas particulier. La raison de cet état de fait provient de l'hétérogénéité et du grand nombre de facteurs qui influent sur ce lien et des possibilités combinatoires qui en résultent. Ainsi, entrent en jeu le nombre de locuteurs qui parlent la langue, le degré de transmission de celle-ci, la politique étatique, la nature véhiculaire ou non de la langue, son statut d'ex-langue coloniale, le taux d'urbanisation du pays, la fréquence d'utilisation de la langue dans les nouvelles technologies, ... (Calvet 2017, p. 187-203). Sans donc vouloir dresser un tableau objectif de tous les cas de figure, certains paramètres semblent néanmoins être de très bons déclencheurs pour une revendication identitaire de la langue.

Ainsi, la présence d'une diglossie entre langues constitue un facteur assez déterminant. Le cas de l'Algérie en témoigne, où les revendications identitaires des locuteurs berbérophones mettant en avant leurs parlers amazighs s'expliquent en partie par le fait que ces langues ne sont considérées que comme des dialectes et donc comme des langues basses comparées à la langue haute que représente l'arabe algérien (darja). Par contre, lorsque le rapport diglossique est faible et que tous les locuteurs sont bilingues, on peut assister, comme dans la province du Manitoba au Canada, à l'apparition de code-switching où les locuteurs mélangent dans une même phrase les deux idiomes (le français). Le facteur économique est ici décisif, car de nombreuses études ont montré que lorsque les parents sont des cols blancs et qu'ils ont la possibilité de travailler dans leur langue d'origine, ils transmettent cette langue à leurs enfants (celle-ci est alors vécue comme une plus-value), alors que les cols bleus obligés de travailler dans la langue dominante ont tendance à favoriser l'intégration de leurs enfants en ne leur apprenant pas la langue de leurs ancêtres (cas de la seconde génération de maghrébins en France qui ne parlent pas l'arabe).

Plus généralement, on constate ainsi que dès qu'un groupe est stigmatisé, la langue peut être mise en avant comme un vecteur de son identité² et que la capacité méta d'utiliser sa langue pour se différencier est alors sollicitée (Goffman 1975, Labov 1993). Gumperz (1974) a ainsi usé de la distinction « we code »/« they code » pour rendre compte des stratégies de discours mises en place par les latinos de Californie pour sauvegarder leur langue vis-à-vis de l'anglais. Les études sur les jeunes de banlieue français (Goudaillier 1997) montrent aussi qu'une des stratégies utilisées pour asseoir son identité en marquant son appartenance à un groupe consiste à créer une interlangue (le français contemporain des cités) mêlant des mots français à des expressions d'origine étrangère ; cette tactique permettant également de signifier son rejet de la langue de l'autre (le français standard enseigné à l'école).

Enfin, un critère à ne pas sous-estimer est la réorganisation identitaire résultant des phénomènes migratoires. On constate en effet que dans les centres d'accueil, les langues véhiculaires, choisies par les migrants pour se parler entre eux, ne sont pas sans enjeux identitaires, puisqu'elles donnent lieu à des affirmations erronées, mais révélatrices : « Au Mali on parle bambara » calquées sur le modèle de « en France, on parle français » (Rey et van den Avenne 2003) et la question se complexifie si l'on considère les migrants de seconde génération qui ne maîtrisent plus la ou les langues de leurs parents (la notion de « langue

² Il suffit de penser aux slogans « Black is beautiful » de la communauté noire américaine ou à « touche pas à mon pote » de la seconde génération des émigrés maghrébins.

maternelle » est très eurocentrée, car, dans de nombreux pays, c'est la langue du père qui est transmise). Là encore, des paramètres d'ordre non linguistique peuvent entrer en jeu comme en témoigne le fait que de nombreuses jeunes filles algériennes préfèrent continuer de parler français lorsqu'elles rentrent en Algérie pour affirmer leur identité de genre en signifiant qu'elles rejettent le modèle traditionnel musulman associé à la femme. Et la notion de langue d'origine devient de plus en plus ambiguë à mesure que l'on considère les enfants de troisième génération nés et scolarisés dans le pays de résidence.

Conclusion

Au terme de ce bref survol, on perçoit, d'une part, que le lien langue-identité ne doit pas être pensé comme une relation figée car les hommes sont non seulement amenés à changer de langue en fonction de leur activité, mais également au cours de leur vie, s'il leur est donné ou imposé de changer de pays. Il n'est pas rare d'entendre des phrases telles que « moi, je suis breton mâtiné de berbère et Français de cœur » et l'accord identitaire se fait non en fonction de la langue, mais sur des « communautés de discours » (Charaudeau 1990), c'est-à-dire sur la reconnaissance que le dire de l'autre fait sens, à la fois dans le choix de la forme et sur le contenu énoncé, avec notre façon de parler et de penser le monde.

Bibliographie

- Aristote, 2015, *Les politiques*, Flammarion.
- Benveniste E. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, Gallimard.
- Calvet, L.J et A. 2013. *Les confettis de Babel*, éditions Ecritures.
- Calvet L.J 2017. *Les langues : quel avenir ?* CNRS éditions.
- Cerquiglini, B. 1991. *La naissance du français*, PUF.
- Charaudeau, P. 1990. « L'interculturel entre mythe et réalité », *Le Français dans le monde*, n° 230, p. 1-6.
- Chomsky N. 1981. *Réflexions sur le langage*, Flammarion.
- Descartes R. 1637. *Discours de la méthode*, 2016, Flammarion.
- Goffman E. 1975. *Stigmate*, éditions de Minuit (édition anglaise 1963).
- Goudaillier J.-P. 1997. *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Gumperz J. 1974. « The social significance of conversational codeswitching », *Working Paper*, n° 46, Berkeley, C.A., Language Behavior Laboratory.
- Hagège, C. 1996. *Le français, histoire d'un combat*, éditions Michel Hagège.
- Humboldt, W. Von. 2000. *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, Seuil.
- Josserand J.-F. 2011. « Langue et identité : abandon ou maintien d'une langue, le cas de la Vallée d'Aoste », *Synergie*, n° 6, p. 89-96.
- Labov W. 1993. *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis*, éditions de Minuit.
- Quine, W. V. O. 1960. *Word and Object*. Cambridge M.A: MIT Press; trad. fr. 2010, *Le mot et la chose*, Flammarion.
- Rey V. & Van den Avenne C. 2003. « Langue et identité en situation migratoire : identité ethnique, identité linguistique. A chacun son bambara », in Cabeza Pereiro et al. (eds), *Actas do I Simposio Internacional sobre o Bilingüismo*, Servicio de Publicacions da Universidade de Vigo.
- Rosier-Catach I. 2016. « Babel : le péché linguistique originel ? », in G. Briguglia, I. Rosier-Catach (éds.), *Adam, la nature humaine, Avant/Après, Epistémologie de la chute*, Presses de la Sorbonne.
- Sapir, E. 1958. *Culture, Language and Personality*, Berkeley: University of California Press.

Sériot, P. (éd.). 1996. *Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIII^{ème} siècle à nos jours*, Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage, n° 8, Presses centrales de Lausanne.

Vaugelas, C. Favre de. 1647. *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Éditions Champ Libre, 1981.